

LETTRE BIO n°4

Edition Février 2020



LA COOPÉRATION AGRICOLE
SUD

DANS CE NUMÉRO

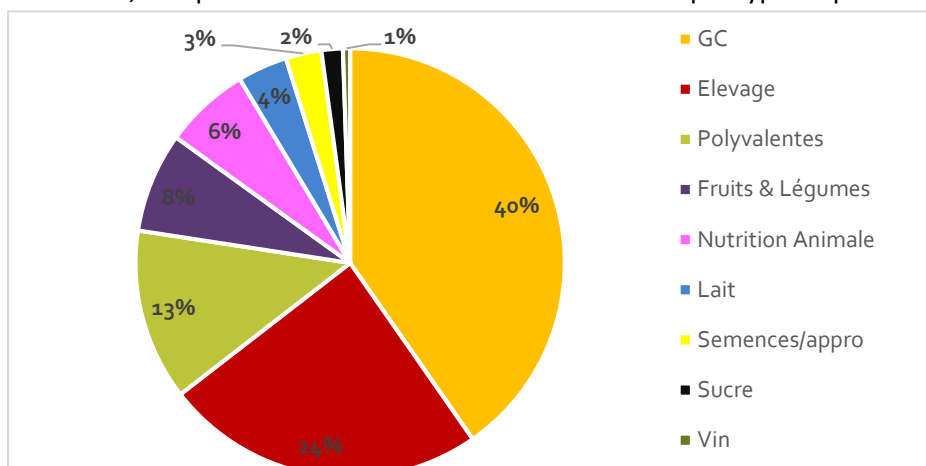
La Commission Filières Biologiques de La Coopération Agricole

Fort de son succès, la dernière commission nationale Filières Biologiques de la Coopération Agricole (nouvelle identité de Coop de France) a réuni pas moins de 50 participants, directeurs, administrateurs de coopératives de toutes filières et de toutes régions.

Des thèmes variés ont été abordés tels que la restauration collective (intervention de la présidente de Restau'Co et du président du SNRC*), l'évolution des travaux règlementaires (Chauffage des Serres, Rotations en culture légumière, Effluents et méthanisation, Bâtiments Porcs) et autant de sujets qui font l'actualité de la Commission (Point de situation sur les protéagineux C2, Retour sur Tech & Bio 2019, Lancement Thema Bio, Chiffres clés de la coopération agricole en Bio, Observatoire des Prix & des Marge, Séminaire de recherche appliquée ACTA). Vous retrouverez le compte rendu **ICI**, avec notamment les messages clés et la retranscription des échanges avec les intervenants de la restauration collective.

Cette Commission se réunit 3 fois par an et est complétée par des comités filières le cas échéant, permettant des échanges, des prises de positions et des retours d'experts sur des problématiques plus spécifiques. Pour vous inscrire, retrouvez les dates des commissions 2020 dans l'Agenda à la fin de la lettre. *Syndicat National de la restauration collective.

Ci-dessous, la répartition des membres de la Commission par type de production :



1/ La Commission Filières Biologiques de La Coopération Agricole

2/ Actualités des coopératives

- Chiffres clés de la coopération agricole dans les filières bio
- Le bio dans les coopératives Fruits et Légumes de Provence Alpes Côte d'Azur
- Le bio dans les coopératives de France

3/ Actualités des filières alimentaires

- Informations techniques
- IAA, RHD, Distribution

4/ A vos Agendas

5/ Réglementation

- Vin : nouveau règlement bio
- La nouvelle réglementation pour l'AB arrive pour 2021

Editée par **La Coopération Agricole Sud** - 198 Chemin des Entrages - 13300 Salon de Provence www.coopdefrance-alpesmediterranee.coop - Tél : 04 90 55 45 45

Rédaction : Stéphanie Costa scosta@sud.lacoopagri.coop

Actualités des coopératives

○ Chiffres clés de la coopération agricole dans les filières bio

La fiche actualisée des chiffres clés de la coopération agricole dans les filières bio présente la répartition des 600 coopératives, filiales et unions certifiées Bio part région et par filière, ainsi que la part de la coopération dans la production bio française. (Fiche réalisée en partie avec l'enquête activité et projection des coops). Panorama national bio ICI



600 coopératives certifiées Bio
dont filiales et unions



○ Le Bio dans les coopératives Fruits et Légumes de Provence Alpes Côte d'Azur

11 coopératives et/ou SICA réparties sur 4 départements (la moitié dans le Vaucluse, puis les Bouches-du-Rhône, les Alpes de Hautes Provence, et enfin les Hautes Alpes), commercialisent les fruits et légumes bio de leurs adhérents.

- La production de fruits biologiques représente une surface totale de 350 ha de fruits destinés au marché du frais (pomme, poire, cerise, raisin, prune, abricot, melon) et de l'industrie (cerise).
- La production de légumes biologique quant à elle représente une surface totale de 240 ha répartis en légumes frais (120 ha) et en légumes industries type courgette, tomate, aubergine (120 ha).

C'est en contractualisant avec les grandes marques alimentaires de la transformation, avec les enseignes de la restauration et distribution que les coopératives poursuivent le développement du marché des F&L Bio.



○ Le Bio dans les Coopératives de France

Filière Grandes Cultures :

- Dans le Gers des agriculteurs optent pour la culture de la graine de Chia (Qualisol) ICI
- Une offre de malts biologiques en 2020_ICI (Vivescia – Malteurop)
- Création de Oleosyn Bio, une nouvelle filière bio de graines oléagineuses ICI (Terrana)
- Un nouveau silo Bio de 12 000 t, unique en Bretagne ICI (UFAB, filiale Le Gouessant)

Filière Lait :

- Fromagerie d'Entrammes aidée pour poursuivre son développement ICI
- Des briques de lait bio sans aluminium ICI (Sodiaal)

Filière Légumes :

- Une gamme « Le bio engagé » pour soutenir et accompagner ses producteurs ICI (D'Aucy)
- Paysan Breton continue de s'imposer sur le bio ICI (Triskalia – Gelagri)

Actualités des filières alimentaires

○ Informations techniques

- ITAB : Résultats de la récolte céréales 2019 : spécifique blé tendre, et autres céréales ICI
- Arvalis : Gestion des couverts vivants en Bio ICI
- Arvalis : Ouvrage « Peut-on se passer du cuiivre en protection des cultures bio » ICI
- Projet SECALIBIO (sécuriser les systèmes alimentaires en production de monogastriques bio) : livrables et présentations du colloque ICI.



○ IAA – RHD - Distribution

Opérateurs / IAA :

- CDPO : Lancement d'un poulailler géant bio de 24 000 volailles dans les Vosges ICI
- Alpina Savoie : Pâtes Bio de France zéro résidu de pesticides : promesse inédite sur le marché ICI

Distribution :

- Système U renouvelle son partenariat avec Les Porcs Bio de France (dont CAVAC) : ICI
- Nielsen : infographie sur les performances du bio en GMS et ses clients ICI
- Note de conjoncture des marchés biologiques : tous les chiffres et données sur toutes les filières à Novembre 2019 ICI



RHD :

- Etat des lieux du Bio en restauration hors domicile un an après la promulgation de loi Egalim (Agence Bio) ICI
- La viande bio, peu accessible pour les restaurateurs ICI
- Bio en Restauration Commerciale, un nouveau cahier des charges depuis janvier 2020 ICI
- Restauration d'entreprise : le casse-tête des menus vertueux et les actions de structuration des filières mises en place ICI



Filières :

- Œufs : Infographie, la France 2^{ème} sur l'œuf Bio en Europe avec 9,9% des poules pondeuses françaises élevées en Bio en 2018 ICI
- Poires : Une production Bio qui progresse ICI
- Pommes/poires : une forte dynamique de conversion de vergers en Provence-Alpes-Côte-d'Azur ICI
- GC : Décryptage de la campagne des grandes cultures bio à fin 2019 : Intercéréales-Terres Univia [ICI](#)
- GC : « Les Grandes cultures bio dans l'Union européenne » (Publication Agence Bio) ICI
- Viticulture : Le champagne Bio en pleine effervescence ICI
- Lait : Infographie Où sont fabriqués les produits laitiers bios français ? ICI
- Lait : Le lait bio, valeur refuge des éleveurs français ICI
- Lait : Un milliard de litres de lait Bio à l'horizon 2020 ICI



A vos agendas 2020 !

22 février au 1er mars à Paris : Salon International de l'Agriculture

2 avril à Paris : Journée LSA de la croissance Bio ICI

8 juin à Paris : commission Filières Biologiques nationale (La coopération Agricole)

21 au 27 sept 2020 à Rennes : Congrès mondial de la Bio 2020

7 octobre à Paris : commission Filières Biologiques nationale (La coopération Agricole)

13-14-15 octobre à Avignon : rdv régional Tech&Bio à l'occasion du salon [Med'agri](#). ((Parc des expositions)



Réglementation

○ Vin : nouveau règlement bio

Un nouveau règlement général vin est entré en application au 7 décembre 2019 (Règlement délégué UE 2019/934 du 12 mars 2019), qui abroge le Règlement 606/2009, et complète le règlement UE 1308/2013, en ce qui concerne :

- Les zones viticoles où le titre alcoométrique peut être augmenté,
- Les pratiques œnologiques autorisées et les restrictions applicables à la production et à la conservation de produits de la vigne,
- Le pourcentage minimal d'alcool pour les sous-produits et leur élimination
- La publication des fiches de l'OIV.



Retrouvez, entre autres, l'intégralité de ce texte sur le site de veille réglementaire de la Coopération Agricole Sud : <https://www.lacooperationagricole.coop/fr/la-cooperation-agricole-sud#nos-services>

○ La nouvelle réglementation AB arrive pour 2021

Le nouveau règlement bio a été adopté par les Etats membres en 2018 et entrera en application au 1er janvier 2021. Voici les principaux points à retenir pour vos activités (liste exhaustive des évolutions). Plusieurs actes délégués et d'exécution sont également encore à venir pour éclaircir certaines dispositions.

Evolution du champ des produits certifiables

Nouveaux dans le champ des produits bio certifiables : sel, cuir, liège, coton, laine, etc.



Etiquetage : l'origine « pays » étendue à l'origine régionale

made in La possibilité de compléter l'origine UE/non UE avec le nom du pays lorsque 98% des ingrédients proviennent d'un même pays se veut désormais plus flexible :

- Cette règle vaudra également pour la mention de la région, sans que cette notion de région soit précisément définie par le texte ;
- La tolérance pour les ingrédients ne provenant pas de cette origine sera portée à 5%.

Evolution du système de demande de dérogations

La durée des dérogations sera de 6 mois renouvelable 2 fois. Cette dérogation vaudra dorénavant pour tous les utilisateurs dans l'Etat membre concerné. Lorsqu'à l'issue des dérogations successives, un état considère qu'il est impossible d'obtenir l'ingrédient concerné en bio, il pourra demander à l'inscrire dans la liste européenne des ingrédients non bio autorisés.

Ce qui change pour la transformation bio :

Interdiction des nanos et évolution de la liste des ingrédients non biologiques autorisés dans la limite de 5% de la composition des produits (actuellement en annexe IX) qui sera révisée dans le cadre d'un règlement d'application à venir.

Substances autorisés, additifs, et auxiliaires technologiques

Les actuelles Annexes VIII seront retranscrites et mises à jour via des actes d'exécution. Quelques nouveautés pour les autres substances.

- Les arômes devraient voir leurs règles d'utilisation évoluer
- Les enzymes utilisées comme additifs devront figurer sur la liste des additifs autorisés
- Le sel reste autorisé en non bio
- Les vitamines et minéraux : l'enrichissement reste interdit mais le cas du baby food sera plus explicitement cité comme exception afin de satisfaire au règlement spécifique.

Focus arômes : de nouvelles règles plus strictes

Le nouveau règlement européen prévoit une nouvelle définition de l'utilisation et de la composition des arômes intégrés dans les produits finis certifiés biologique.